

## SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

[2024/201047]

**25 JANVIER 2024. — Décret portant assentiment à l'accord de coopération du 22 novembre 2023 entre l'État fédéral, la Communauté française et la Région wallonne en matière d'assistance aux victimes (1)**

Le Parlement wallon a adopté et Nous, Gouvernement wallon, sanctionnons ce qui suit :

**Article 1<sup>er</sup>.** Le présent décret règle, en vertu de l'article 138 de la Constitution, des matières visées à l'article 128 de celle-ci.

**Art. 2.** Assentiment est donné à l'accord de coopération du 22 novembre 2023 entre l'État fédéral, la Communauté française et la Région wallonne en matière d'assistance aux victimes.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Namur, le 25 janvier 2024.

Le Ministre-Président,  
E. DI RUPO

Le Vice-Président et Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation,  
du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences,  
W. BORSUS

Le Vice-Président et Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures,  
Ph. HENRY

La Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale  
et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes,  
Ch. MORREALE

La Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative,  
en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière,  
V. DE BUE

Le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville,  
Ch. COLLIGNON

Le Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives,  
A. DOLIMONT

La Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal,  
C. TELLIER

—  
Note

(1) Session 2023-2024.

Documents du Parlement wallon, 1552 (2023-2024) N<sup>os</sup> 1, 1bis à 3

Compte rendu intégral, séance plénière du 24 janvier 2024

Discussion.

Vote.

—  
VERTALING

## WAALSE OVERHEIDSDIENST

[2024/201047]

**25 JANUARI 2024. — Decreet tot instemming met het samenwerkingsakkoord van 22 november 2023 tussen de Federale Staat, de Franse Gemeenschap en het Waalse Gewest inzake slachtofferzorg (1)**

Het Waalse Parlement heeft aangenomen en Wij, de Waalse Regering, bekrachtigen hetgeen volgt:

**Artikel 1.** Dit decreet regelt, overeenkomstig artikel 138 van de Grondwet, aangelegenheden bedoeld in artikel 128 van de Grondwet.

**Art. 2.** Instemming wordt verleend met het samenwerkingsakkoord van 22 november 2023 tussen de Federale Staat, de Franse Gemeenschap en het Waalse Gewest inzake slachtofferzorg.

Kondigen dit decreet af, bevelen dat het in het *Belgisch Staatsblad* zal worden bekendgemaakt.

Namen, 25 januari 2024.

De Minister-President,  
E. DI RUPO

De Vicevoorzitter en Minister van Economie, Buitenlandse Handel, Onderzoek en Innovatie,  
Digitale Technologieën, Ruimtelijke Ordening, Landbouw, het 'IFAPME' en de Kenniscentra,  
W. BORSUS

De Vicevoorzitter en Minister van Klimaat, Energie, Mobiliteit en Infrastructuur,  
Ph. HENRY

De Vicevoorzitter en Minister Werkgelegenheid, Opleiding, Gezondheid,  
Sociale Actie, Gelijke Kansen en Vrouwenrechten,  
Ch. MORREALE

De Minister van Ambtenarenzaken, Informatica, Administratieve Vereenvoudiging  
belast met kinderbijslag, Toerisme, Erfgoed en Verkeersveiligheid,  
V. DE BUE

De Minister van Huisvesting, Lokale Besturen en Stedenbeleid,  
Ch. COLLIGNON

De Minister van Financiën, Begroting, Luchthavens en Sportinfrastructuur,  
A. DOLIMONT

De Minister van Leefmilieu, Natuur, Bos, Plattelandsvernieuwing en Dierenwelzijn,  
C. TELLIER

Nota

(1) Zitting 2023-2024.

Stukken van het Waals Parlement, 1552 (2023-2024) Nrs. 1, 1bis tot 3

Volledig verslag van de plenaire vergadering van 24 januari 2024

Bespreking.

Stemming.

## SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

[2024/201082]

**8 FEVRIER 2024.** — Décret portant assentiment à l'accord de coopération du 22 décembre 2023 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française visant à la modification de l'accord de coopération du 12 mars 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement de données relatives aux vaccinations contre la COVID-19 (1)

Le Parlement wallon a adopté et Nous, Gouvernement wallon, sanctionnons ce qui suit :

**Article 1<sup>er</sup>.** Le présent décret règle, en vertu de l'article 138 de la Constitution, des matières visées aux articles 127 et 128 de celle-ci.

**Art. 2.** Assentiment est donné à l'accord de coopération du 22 décembre 2023 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française visant à la modification de l'accord de coopération du 12 mars 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement de données relatives aux vaccinations contre la COVID-19.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Namur, le 8 février 2024.

Le Ministre-Président,  
E. DI RUPO

Le Vice-Président et Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation,  
du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences,  
W. BORSUS

Le Vice-Président et Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures,  
Ph. HENRY

La Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé,  
de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes,  
Ch. MORREALE

La Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative,  
en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière,  
V. DE BUE

Le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville,  
Ch. COLLIGNON

Le Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives,  
A. DOLIMONT

La Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal,  
C. TELLIER

Note

(1) Session 2023-2024.

Documents du Parlement wallon, 1559 (2023-2024) N<sup>os</sup> 1, 1bis à 3.

Compte rendu intégral, séance plénière du 7 février 2024.

Discussion.

Vote.